

## ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTES :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

## ON s'abonne :

A SAUMUR,  
chez tous les Libraires ;

A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## ON s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAVAS-LAVITTE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Novembre 1880.

## EXTRAIT AUTHENTIQUE

du discours prononcé par M. le baron de Hubner dans la séance de la Délégation autrichienne, à Pesth, le 4 novembre.

Nous avons déjà parlé d'un discours prononcé par le baron de Hubner devant la Délégation autrichienne.

Le télégraphe en a transmis une analyse inexacte et fort incomplète ; mais aujourd'hui la presse le reproduit, et signale la sensation profonde causée par ce discours dans toute l'Allemagne.

Nous en publions aujourd'hui un extrait relatif à la situation politique de l'Europe et aux dangers qui menacent la paix.

M. de Hubner établit en thèse qu'il n'y a de question orientale que lorsque les puissances la veulent et que l'ajournement indéterminé de ces questions est un besoin européen. Il en trouve la preuve dans la situation de l'Occident. Il continue ainsi :

« En Angleterre, un homme d'Etat qui, après bien des métamorphoses, est arrivé à la tête du radicalisme, a été chargé de former un cabinet dans lequel les éléments radicaux prédominent. Si ce ministère, sous sa direction actuelle, se maintient longtemps au pouvoir, nul doute que l'état social et les institutions de la vieille Angleterre n'en ressentissent le contre-coup. Heureusement, la nation britannique ne se laissera pas engager dans des voies qui mènent à la ruine.

« En Italie, le gouvernement royal a à lutter avec deux difficultés que lui suscitent les partis extrêmes : les clameurs du parti de l'Italia irredenta, dont les aspirations supposent une guerre qui pourrait bien compromettre l'état des choses établi en Italie, et les menées républicaines.

« La France d'aujourd'hui me rappelle la France d'il y a trente ans.... »

Le baron de Hubner jette un coup d'œil

rétrospectif sur la France sous le règne de Napoléon III et démontre que l'Empereur, qui avait dit : *L'Empire c'est la paix*, a dû s'écarter de cette maxime pour obéir d'abord aux engagements qu'il avait pris avec les sociétés secrètes d'Italie, puis pour se maintenir au pouvoir et tenir l'opinion publique en éveil. C'est ainsi que la guerre a été à l'état permanent avec un souverain d'une nature calme et désirant jouir tranquillement du pouvoir. L'orateur rappelle la guerre russe, la guerre chinoise, la guerre autrichienne, la guerre mexicaine, la guerre allemande ; puis il continue en ces termes :

« Vous me demanderez : Mais le second Empire, qu'a-t-il de commun avec la République ? La République existe depuis dix ans. Elle est pacifique et remplit ses devoirs internationaux.

« A ceci je répondrai par une question : De quelle République entendez-vous parler ? De la République de M. Thiers ? Il l'appela conservatrice et sage. Ça n'est pas lui qui a songé ou aurait pu songer à faire la guerre pour se maintenir au pouvoir. De la République de son successeur ? Le Maréchal, si prodigue de son sang, n'aurait pas fait verser une goutte de sang d'un seul de ses concitoyens pour se maintenir dans une situation qu'il n'avait acceptée qu'à contre-cœur. De la République actuelle ? Elle se distingue surtout par ce fait curieux que le pouvoir n'est pas exercé par ses titulaires qui sont des hommes pacifiques, mais qui n'osent plus appeler conservatrice leur République à eux. Ou de la quatrième République qui approche ?

« Tout le monde, en France, pense qu'aux élections générales, pour le Corps législatif, si on vote avec le scrutin de liste, le même nom sortira des urnes électorales dans une cinquantaine de départements, que le Président de la République se retirera et sera remplacé par l'homme à l'écrasante majorité.

« Cet homme est aujourd'hui président du Corps législatif. Comme tel, il devrait se maintenir à l'écart de la politique active et remplir avant tout le devoir de l'impartia-

lité. Mais, en même temps, il est maître absolu, irresponsable, anonyme de la France. Comment l'est-il devenu ? Quel usage fait-il, quel usage fera-t-il du pouvoir, quand il aura pris place dans le fauteuil présidentiel de la République ? Ce sont ces questions que le pays se pose avec curiosité, et la moitié du pays, de plus, avec épouvante.

« Au Japon, dans les environs de Yakhama, se passa, il n'y a pas très-longtemps, le fait suivant : Un jeune Anglais rencontra sur l'infortuné Européen et l'achevèrent à coups de sabre. Grande consternation à la factorerie : comment ce Daimio a-t-il pu oser, comment a-t-il pu commettre ce forfait ? Qui est derrière lui ? Qui est-ce qui nous attend ?

« C'est précisément la disposition d'esprit où se trouveraient aujourd'hui d'innombrables Français, qui réfléchissent et qui possèdent.

« J'ai dit que l'homme dont je parle est maître absolu ; mais cela est vrai seulement vis-à-vis des pouvoirs régulièrement constitués : les Chambres, les ministères, les autorités, y compris la plus élevée.

« Sur un mouvement de sa main, les ministres disparaissent, des généraux sont éloignés de leurs commandements, des fonctionnaires, grands et petits, sont destitués en masse et remplacés par des protégés du dictateur. Il n'est pas maître absolu vis-à-vis des pouvoirs irréguliers, les auteurs de sa puissance. La preuve, les regards qu'il a pour eux. Je cite quelques exemples : L'idée de faire revenir des antipodes des massacreurs et des incendiaires pour les laisser circuler librement sur le théâtre de leurs méfaits excita l'horreur universelle dans le pays. Le dictateur, aussi, était contraire à cette mesure. Mais, soudainement, à la surprise de tout le monde, il changea d'avis et proposa lui-même l'amnistie qui, naturellement, fut votée. L'attention contre le

clergé régulier déplut non-seulement au monde catholique, mais à un grand nombre de personnes qui n'ont jamais vu l'intérieur d'une église. Le dictateur, aussi, était contraire ; mais, soudainement, au grand étonnement du public, il changea d'avis et provoqua les décrets de mars, qui, sous sa pression, viennent d'être exécutés. Les hommes au pouvoir manifestent, à chaque occasion, leurs dispositions pacifiques, mérite facile à la vérité, puisque le pays veut la paix. Mais ces concerts de paix furent troublés par une forte dissonance : le discours de Cherbourg.

« Pourquoi reste-t-il derrière le rideau ? Pourquoi ne se charge-t-il pas de la direction du ministère ? Parce qu'il a trop longtemps séjourné dans les hauteurs du pouvoir pour ne pas savoir ce qu'il a ignoré lorsqu'il se trouvait au bas de l'échelle, à savoir qu'il lui est impossible de remplir les engagements pris vis-à-vis de ses amis.

« Il le sait, mais il n'ose pas le faire deviner par les siens, car il a besoin de leurs votes pour son élection. Déjà beaucoup de ses partisans, relativement modérés, s'éloignent de lui pleins de méfiance, sans parler de la queue du parti. Lisez seulement la *Lanterne* ou la *Commune*. C'est le rugissement des bêtes féroces avant le repas.

« Mais quels sont les engagements pris par lui vis-à-vis des siens ? La réalisation du programme socialiste, selon l'interprétation de chacun de ses adhérents, plus ou moins jusqu'à ses dernières conséquences.

« Supposons maintenant que l'élection soit faite. Il est Président de la République. A ce moment, les lettres de change sont présentées. Il ne peut les protester, il ne peut les payer. Il se trouve dans la situation de tout révolutionnaire arrivé au pouvoir. Il veut s'y conserver. Il devient, en ce sens, conservateur. Son instinct, sinon sa raison, lui disent : Tu ne peux pas tenir parole. C'est alors que les amis, les frères, reconnaissent en lui le renégat. Il voudrait éviter la lutte : il ne peut pas. Il voudrait s'ajourner : il ne peut pas. Le mauvais quart d'heure arrive. Il est saisi et déchiré par les siens. De manière ou d'autre, il disparaît.

10

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

Les deux jeunes gens continuèrent à marcher l'un à côté de l'autre ; ils échangeaient peu de paroles. Léonie paraissait soucieuse, et son compagnon sentait qu'elle ne lui saurait pas gré de la troubler dans ses réflexions.

La soirée était avancée et des ombres épaisses enveloppaient les silhouettes des arbres. La jeune fille marchait en avant, hâtant le pas autant que le lui permettait le terrain glissant et détrempé par la pluie. Elle était absorbée par les pensées tumultueuses qu'avaient provoquées les incidents de la journée. Ils suivaient les bords d'un petit étang, lorsqu'elle entendit un cri retentir derrière elle ; l'enfant qui s'était arrêté venait de tomber dans l'eau. Au milieu de l'obscurité, elle chercha la place où il avait disparu.

— C'est ici, dit M. de Sainte-Apoline.

Et il l'entraîna vers une touffe de roseaux, au milieu desquels on ne pouvait rien distinguer.

Mais des cercles qui se montraient à la surface, à quelques pas de là, attirèrent son attention, et elle ne douta pas qu'ils ne révélèrent l'endroit où

l'enfant se débattait contre la mort. Sans réfléchir au danger, elle se précipita et, comme la profondeur n'était pas heureusement très-grande, elle regagna bientôt le rivage, portant l'enfant dans ses bras. Sans s'arrêter, sans faire attention à son compagnon, ni répondre à ses paroles, serrant son frère dans ses bras, elle courut d'un trait vers le château.

M. de Sainte-Apoline y arriva presque en même temps qu'elle. Le regard de Léopold le rencontra et il se recula avec un mouvement d'horreur.

L'incident n'eut pas de suites, mais il contribua à entretenir les sentiments de répulsion qu'elle éprouvait à l'égard de l'ami de son père.

En dépit de ses efforts, ils se trahissaient à chaque instant ; M. de Sainte-Apoline s'en apercevait et se renfermait dans une attitude respectueuse. M. d'Aravay plaidait sa cause, mais elle éludait ses questions et évitait toute discussion, sachant d'avance qu'elle ne parviendrait pas à faire passer ses soupçons dans son esprit.

Les paroles de Rosalie lui revenaient constamment à l'esprit, et elle regrettait amèrement de n'avoir pu recevoir ses confidences. Hélas ! elles étaient à jamais perdues pour elle ; car, le lendemain de son entrevue avec la vieille servante, elle apprit que celle-ci était morte dans la nuit.

L'image du docteur Parthenay se présentait souvent aussi à sa pensée, et elle se souvenait de l'ex-

pression de reproche attristé avec laquelle il l'avait regardée quand il l'avait vue en compagnie de M. de Sainte-Apoline.

Il appartenait à une famille peu riche, mais universellement considérée dans le pays. Son père avait, pendant de longues années, exercé les fonctions de juge d'instruction au chef-lieu d'arrondissement voisin, et jamais aucun soupçon n'était venu porter atteinte à la profonde estime dont jouissait le vieux magistrat.

Constant, qui, dès son enfance, avait montré des aptitudes extraordinaires pour les sciences, était allé étudier la médecine à Paris. Il y avait eu de brillants succès et avait obtenu les premiers prix dans tous les concours.

L'illustre docteur Brandon, dont l'opinion faisait loi dans toute l'Europe savante, l'avait pris en affection, le considérant comme son meilleur élève, et annonçait à qui voulait l'entendre qu'il voyait en lui un successeur destiné à l'égaliser sinon à le surpasser. Un avenir splendide s'ouvrait devant Constant et il avait déjà fait quelques travaux qui étonnaient les hommes compétents. Il avait été brusquement arraché à ses espérances par une terrible catastrophe. Son père fut assassiné pendant la nuit, le feu mis aux papiers dont il était entouré, et la justice ne put mettre la main sur le coupable.

A cette nouvelle, Constant n'hésita pas ; sa mère était âgée, sa sœur infirme, elles n'avaient aucune

fortune ; il se décida à venir s'établir auprès d'elles, résista à toutes les instances de ceux qui voulaient le retenir sur le théâtre de ses triomphes et se condamna au rôle obscur de médecin dans une petite ville de province.

Léonie connaissait cet acte de dévouement et d'abnégation, plus méritoire que beaucoup de ceux auxquels le public applaudit à grand fracas ; elle admirait Constant et souffrait de la rupture survenue entre son père et la famille du jeune médecin. Elle maudissait les dissidences politiques qui brouillent si souvent les personnes les mieux faites pour s'aimer et s'estimer.

Deux jours après, elle reçut par la poste un billet de Constant ainsi conçu :

« Il faut que je vous voie ; la vieille Rosalie, avant de mourir, m'a fait de terribles révélations que je dois vous transmettre ; il s'agit d'une œuvre de réparation à accomplir, de votre avenir, de celui de votre père à sauvegarder. J'ai un malade à visiter auprès de Roche-Pendante ; faites en sorte de vous y trouver demain soir à huit heures. »

Au moment où elle lisait cette lettre, M. de Sainte-Apoline se trouvait dans le salon avec son père ; il remarqua son émotion.

— Ce n'est pas une mauvaise nouvelle que vous venez de recevoir ? lui demanda-t-il.

— Non, monsieur, répondit-elle laconiquement en remettant la missive dans sa poche.

C'est l'ancienne histoire qui se reproduit toujours. La Révolution, comme Saturne, dévore ses enfants. Pour échapper à ce sort, il peut faire appel aux conservateurs, le mot conservateur, pris dans sa plus vaste acception. Ils s'y prêteront de la meilleure grâce, et, avec leur secours, il lui sera facile d'écraser ses amis.

» Mais qui sera le vainqueur de lui ou de ses nouveaux alliés, ses anciens, ses implacables, ses éternels ennemis ? Ce seront eux, non lui. Il cessera d'être le maître, il sera jeté de côté. Il disparaîtra. Ainsi, ruine de toutes les façons ! Pour sortir de ce dilemme, il n'y a qu'une voie. C'est la guerre, la guerre, la guerre étrangère !

» Comprenez-vous maintenant ce que le second Empire a de commun avec la République ? Des causes analogues produisent des effets analogues. Un passé récent projette ainsi son ombre vers un avenir prochain dont il nous laisse deviner les contours incertains comme dans une glace légèrement voilée. L'imprévu peut arrêter le cours naturel des choses. Il peut même en changer la face entièrement. Mais, malgré tous les incidents, toutes les contradictions apparentes, tous les délais, l'histoire aussi est soumise aux lois de la logique.

» C'est pour cela que je pose ces trois questions : Quel est l'ennemi éventuel ? Quels sont ses moyens ? Quelles forces a-t-on à lui opposer ?

» L'ennemi sera la République française quand elle aura cessé d'être conservatrice et sage, sous la direction d'un homme, quel qu'il soit, placé dans la situation que je viens d'exposer.

» La guerre qu'il ferait serait la guerre de la République avec la Monarchie. Sa victoire serait : renversement de tous les trônes ; destruction de toute liberté individuelle, civile, politique et religieuse, destruction de la société et de l'Etat chrétiens, destruction de tout ce qui nous est cher et sacré. C'est pour cette raison que j'ai dit : Il faut éviter en Orient un nouvel incendie qui pourrait diviser les puissances, leur union étant indispensable pour faire face au danger qui les menace du côté de l'Orient. Et c'est ainsi que je prouve ma thèse : *L'ajournement de la question d'Orient est un besoin européen.*

» Quels sont les moyens de l'ennemi ? La France avec ses trésors moraux et politiques, avec ses ressources financières inépuisables et avec une armée magnifique, avec sa population derrière l'armée. Mais comment cet homme pourra-t-il, en présence des dispositions si pacifiques de la nation, l'engager dans une guerre ? Eh ! messieurs, il n'aura pas même besoin de suivre la méthode de Napoléon III. Il possède un moyen que l'Empereur ne possédait pas : la formule magique : *Revanche, Alsace-Lorraine.*

» Aura-t-il des alliés ? Il en aura un à coup sûr. C'est la Révolution européenne. La guerre, si elle a lieu, sera commencée sous un drapeau purement politique, sous celui de la revanche. C'est le moyen d'électriser et d'entraîner la nation. Mais elle dégènera immédiatement en une guerre révolutionnaire, car elle ne peut être entre-

prise avec chance de succès qu'à l'aide de la Révolution européenne.

» Quelles sont les forces à opposer à l'ennemi ? L'Allemagne attaquée, et — je l'espère autant que je le désire, — l'Autriche ?

» On ne doute pas ici que, dans un combat singulier avec la France, les chances de la victoire ne se trouvent du côté de l'Allemagne. Mais, Messieurs, la fortune des batailles est capricieuse. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, les armées allemandes subissaient des revers sérieux, ce serait notre tour !

» L'Autriche et l'Allemagne acceptent donc la lutte, et, avec le secours de la Providence, elles en sortiraient victorieuses, après de grands efforts, de grands sacrifices, de grandes souffrances. Mais elles ne seront pas seules. La Russie ne se tiendra pas à l'écart ; car, quoique plus éloignée du théâtre de la première rencontre, elle est tout aussi menacée que nous. Après 1848, un diplomate russe m'a dit un jour : « La Révolution a envahi presque toute l'Europe, mais ses flots sont venus se briser contre les barrières de nos frontières sans mouiller les pointes de nos pieds. » Cela a été vrai en 1848. Mais si, aujourd'hui, la Révolution victorieuse, par dessous les débris des grands Etats du centre de l'Europe, par dessous les corps de leurs fils tués, arrivait de nouveau aux frontières russes, cette fois-ci elle envahirait la Russie et la submergerait jusqu'à l'Oural et à la mer polaire ! C'est ce qu'on sait, ce qu'on doit savoir à Saint-Petersbourg. Je ne dis pas que la Russie ne s'associe pas à nous ; ce que je crains, c'est qu'elle ne vienne s'allier à l'Autriche et à l'Allemagne que lorsque la guerre aura déjà commencé.

» Si on savait, dès aujourd'hui, que les trois empires se lèveront comme un seul homme pour repousser les agresseurs, si on savait, si on croyait, si on devait être persuadé qu'une rupture entre l'Autriche et la Russie, que nos frères ennemis et quelques amis aveuglés veulent amener, est devenue absolument impossible, alors, Messieurs, alors, le miracle de Catane pourrait se renouveler. L'ennemi de la société, quelque fort qu'il se sente, quelque fort qu'il soit, n'osera pas attaquer ; il reculera devant cette immense phalange. Les bêtes féroces rentreront dans leurs cavernes, la mer Rouge ne débordera pas, elle engloutira dans ses profondeurs le Pharaon des destructions et ses compagnes. La France, dont les plus nobles forces sont liées, retrouvera la liberté par elle-même ; elle réglera ses destinées avec une entière indépendance, sans opposition et sans secours de baïonnettes étrangères. Et l'Europe et l'Autriche elles seraient préservées des maux, des sacrifices, des horreurs, des chances incertaines d'une lutte gigantesque ! Quelle économie de biens, de sang, de larmes ! *Caveant consules !*

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

*Séance d'hier mardi.* — Reprise du débat sur la magistrature.

M. Allain-Targé a la parole.

Il pense qu'il faudrait réduire considéra-

blement le nombre des magistrats. Pour réformer entièrement la magistrature, il faudrait non-seulement remanier les lois organiques, mais encore les lois de procédure ; mais la raison d'Etat s'impose en faveur du projet actuel.

M. Allain-Targé combat la magistrature parce que, dit-il, au 16 mai, elle a manifesté par ses actes sa haine à la République. Elle est encore composée de serviteurs aveugles de l'Empire. La République doit au moins compter sur le respect des magistrats.

M. Faure répond que le 16 mai n'a profité qu'aux républicains ; que, sous l'Empire comme aujourd'hui, la magistrature était indépendante, puisqu'elle comptait dans son sein MM. Ribot et Allain-Targé et tant d'autres, aujourd'hui députés ou sénateurs républicains.

M. Varambon s'efforce de démontrer que ce projet de loi n'est pas une œuvre de haine, mais une œuvre de nécessité.

La séance continue.

#### SÉNAT.

*Séance d'hier mardi.* — Suite de l'interpellation Buffet.

M. Chesnelong monte à la tribune. M. Ferry, dit-il, a dit à la Chambre qu'il avait à lutter entre deux anarchies, l'anarchie cléricale et l'anarchie révolutionnaire. L'anarchie cléricale, l'orateur ignore ce que c'est (exclamations à gauche).

Peut-être, ajoute M. Chesnelong, appelez-vous anarchie la résistance qu'on oppose à vos injustices.

M. le ministre a oublié une troisième anarchie, l'anarchie gouvernementale.

M. Chesnelong approuve M. de Freycinet de s'être adressé à la cour de Rome. C'était le seul moyen de produire la conciliation. Il demande s'il n'y a pas une volonté occulte qui dirige le gouvernement. On le croirait, d'après le changement de politique ; voilà ce qui s'appelle l'anarchie gouvernementale.

La politique du cabinet actuel est une politique jacobine. Trois raisons le prouvent : elle persécute la Religion, elle fausse la loi, elle opprime la liberté (applaudissements à droite).

M. Chesnelong termine son discours par ces mots : « Nous ne sommes pas en 1789, nous sommes en 1792. »

L'orateur est félicité par la droite.

M. le général Billot monte à la tribune. Il répond, en qualité de représentant de l'armée au Sénat, à cette allégation de M. Buffet, que la force publique a été mise au service de l'arbitraire. Le général Billot explique son expédition contre le couvent des Prémontrés. Il termine en disant qu'il faut exécuter les lois, même quand elles vous déplaisent. La droite applaudit à tout rompre.

M. Laboulaye lui succède et dit que le gouvernement a agi avec arbitraire et que les religieux, en se défendant contre l'arbitraire, ont fait acte de bons citoyens.

Les libéraux qui veulent une République ouverte pour tous ne peuvent accepter une République arbitraire.

M. Jules Simon déclare que ni lui ni ses

amis ne peuvent s'associer à l'ordre du jour Ferry s'engage dans une voie contraire aux intérêts de la République ; il veut faire l'usage de la France en supprimant ses adversaires au lieu de les convaincre. « En abandonnant la liberté, vous abandonnez la République. »

M. Jules Simon dépose, au nom de ses amis et au sien, l'ordre du jour suivant : « Le Sénat, déclarant ne pouvoir s'associer à une conduite arbitraire dont les conséquences seraient de troubler la paix publique, passe à l'ordre du jour. »

Le président donne lecture d'un ordre du jour de M. Aymard-Duvernois, ainsi conçu : « Le Sénat, regrettant que la politique conciliatrice de M. de Freycinet n'ait pas été suivie et espérant qu'elle le sera à l'avenir, passe à l'ordre du jour. »

M. Ferry déclare ne pouvoir accepter aucun de ces deux ordres du jour, parce qu'ils contiennent un blâme explicite pour la politique du gouvernement. Il supplie le Sénat de mesurer les conséquences de son vote.

M. le président met aux voix l'ordre du jour pur et simple. Le Sénat y procède au milieu d'une vive agitation, et l'adopte cependant par 143 voix contre 137, sur 280 votants.

6 voix de majorité pour un vote de confiance, c'est maigre.

#### Chronique générale.

LA PROTESTATION ANGLAISE CONTRE L'EXECUTION DES DECRETS.

Le consul de la Grande-Bretagne à Nice vient d'adresser au préfet des Alpes-Maritimes une énergique protestation contre la fermeture de l'église des Missions africaines.

Cette église, située au centre du quartier le plus élégant de Nice, était surtout fréquentée par les Anglais, les Américains et les Russes appartenant au culte catholique. La fermeture causera le plus vif déplaisir aux hôtes habituels de notre grande station hivernale.

Le subordonné de M. Constans s'est borné à répondre au représentant du gouvernement de la Reine, dans une lettre que celui-ci s'est empressé de rendre publique, que l'église des Missions africaines a été fermée parce que les religieux qui la desservaient avaient refusé de se faire reconnaître par le gouvernement actuel.

A la suite de cette communication, les membres les plus considérables de la colonie anglaise et de la colonie russe ont décidé de s'abstenir de paraître cet hiver dans les salons de la préfecture.

Le *National* donne les renseignements suivants :

M. Grévy et M. Gambetta sont d'accord pour que les élections générales n'aient pas lieu avant septembre 1884.

M. Gambetta remplacera dans quelques mois M. Ferry par un chef de cabinet absolument d'accord avec lui.

M. Gambetta a prié M. Lavieille de ne pas donner suite à son projet d'attaque contre l'amiral Cloué.

Nous croyons savoir que de grands efforts sont faits, du côté du gouvernement, pour limiter l'enquête relative au général de Cissey.

M. Gambetta emploierait toute son influence pour modérer le zèle de ceux qui se montrent trop ardents dans cette affaire.

L'archevêque de Paris adresse aux membres des congrégations dispersées une lettre dans laquelle il leur maintient les pouvoirs spirituels dans son diocèse.

On nous annonce que tous les curés des églises de Paris et de la banlieue seraient convoqués par M<sup>r</sup> Guibert à l'archevêché, pour un jour de cette semaine.

Le gouvernement paraît s'inquiéter du but de cette convocation, et de nombreux policiers rôdent dans les environs du palais archiepiscopal.

Le lendemain, au moment de se rendre au rendez-vous, elle chercha la lettre pour la relire : elle ne la retrouva pas ; elle se dit qu'elle l'avait placée dans quelque endroit dont elle ne se souvenait plus, et ne s'en inquiéta pas davantage.

Il y avait, au bord de la rivière, un rocher qui surplombait au-dessus des eaux et menaçait constamment de s'y engouffrer ; de là le surnom de Roche-Pendante qu'on avait donné à cet endroit ; aucune maison ne s'élevait dans le voisinage ; seulement, à un demi-kilomètre environ, une misérable cabane était cachée dans le feuillage.

C'était là que le docteur Parthenay devait donner ses soins à un malade.

Léonie s'avança dans le silence de la nuit, dont quelques étoiles atténuaient à peine l'obscurité. Elle était brave ; cependant elle ne pouvait se défendre de quelque effroi au milieu de cette campagne solitaire où elle n'entendait que le cri des oiseaux nocturnes et le bruissement du vent dans les arbres.

Elle arriva ainsi à quelque distance de la Roche-Pendante ; elle voyait la silhouette de celle-ci se détacher vaguement ; l'ombre d'un homme lui apparut à quelques pas, ce devait être le docteur ; elle hâta sa marche, toute palpitante d'émotion.

Au moment où elle approchait, un autre homme sortit d'un massif et se précipita sur celui qui attendait ; une lutte courte s'engagea ; elle entendit

un cri étouffé, puis la chute d'un corps que l'on précipitait dans la rivière. L'assaillant se pencha ensuite sur l'eau pour voir si sa victime ne reparessait pas.

Le cri que poussa Léonie l'effraya sans doute, car il s'empressa de fuir, courut sur la rive et gagna un pont voisin, qu'il franchit avec une agilité extrême.

La jeune fille, revenue de sa stupeur, gagna rapidement le bord de la rivière ; à travers l'obscurité, ses regards sondèrent le courant pour y chercher la trace du malheureux qu'on venait d'assassiner ; pendant quelques instants, elle n'entendit que le murmure de l'eau noirâtre qui effleurait les rives.

Bientôt, cependant, elle aperçut une tête qui émergeait à travers les aulnes très-touffus en cet endroit.

— C'est vous, Léonie, dit la voix du docteur Parthenay.

— Ah ! mon Dieu ! c'est moi qui suis la cause de votre mort.

— Rassurez-vous, je ne suis ni mort ni blessé dangereusement. Le couteau de ce bandit a glissé sur une côte, je me suis laissé aller, comprenant que c'était la seule chance de salut ; je n'ai fait aucune résistance quand il m'a poussé dans l'eau, et il a pu croire que mon corps était déjà inerte avant d'être englouti dans la rivière. J'ai reconnu

ce misérable, il s'appelle Malestroit et est le complice de M. de Sainte-Apoline.

— Cet homme est donc plus criminel que je ne le supposais ?

— Oui, et plus que vous ne le croyez même aujourd'hui ; Rosalie m'a fait connaître des choses épouvantables. Mais ce n'est pas le moment d'en parler aujourd'hui ; il s'agit de déjouer les projets de ce personnage.

— Mais vous, c'est de vous seul que je suis préoccupée en ce moment.

— N'ayez pas souci de moi, je vous l'ai dit, je n'ai qu'une légère écorchure ; mais il faut qu'on me croie mort, je serai ainsi bien mieux en mesure de vous servir et de servir la cause de la justice. Vous allez trouver le père Mathurin, à quelques pas d'ici, je puis compter sur son dévouement : il me donnera des vêtements, je vais partir et ne reviendrai que lorsqu'il sera temps de me montrer ; il faut qu'on croie que je ne suis plus du nombre des vivants. Ne laissez pas soupçonner la vérité, et surtout soyez avec M. de Sainte-Apoline ce que vous avez été jusqu'à ce jour ; il s'agit de gagner du temps, n'écrivez pas à ma mère, on vous surveille ; mais allez la voir, elle sera heureuse de causer avec vous. Il faut vous hâter, Léonie, car je crains qu'en ce moment même vous ne soyez l'objet d'un honteux espionnage.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

## Tribunaux.

### CONDAMNATION DU Triboulet.

Le tribunal de Toulouse a rendu lundi son jugement dans l'affaire Constans-Merlin contre le Triboulet.

Il a refusé les preuves offertes et condamné le journal qui les offrait à 42,000 fr. en faveur de M. Constans, ministre de l'intérieur, et à 6,000 fr. en faveur de M. Merlin, préfet de la Haute-Garonne; l'insertion du jugement dans cinq journaux de Paris et cinq journaux de Toulouse est, en outre, ordonné.

Nous envoyons nos cordiales félicitations au Triboulet, qui constate que MM. Constans et Merlin avaient, de l'avis même du tribunal, estimé leur considération à trop haut prix en demandant chacun 50,000 fr.

Triboulet annonce qu'il interjette appel du jugement.

### CONDAMNATION DU JOURNAL La Victoire, DE BORDEAUX.

Le tribunal de Bordeaux a rendu hier son jugement dans le procès en diffamation intenté par six Carmes et onze laïques au journal La Victoire.

Le gérant de La Victoire, M. Georges Massu, a été condamné à quinze jours de prison, à 100 fr. de dommages-intérêts envers chacun des plaignants et à l'insertion du jugement dans cinq journaux de Bordeaux.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 novembre.

La liquidation de quinzaine s'effectue plus facilement qu'on ne le supposait. Une grande partie des opérations faites dans le courant du mois s'est trouvée d'avance liquidée hier par la réponse et l'abandon des primes. Aujourd'hui, les cours de compensation ne diffèrent pas sensiblement de ceux de fin d'octobre. On obtient des reports sur les fonds étrangers, notamment, à des taux qui correspondent à un revenu de 5 0/0 par an. D'autre part, les nouvelles des marchés sont satisfaisantes. En présence de cet ensemble de faits, le marché est ferme. Les demandes sont nombreuses sur les valeurs qui recherchent de préférence les portefeuilles. Nous constatons, à ce propos, d'excellents et importants achats sur les obligations 4 0/0 de la Banque hypothécaire. Ce classement fournit les ressources nécessaires à la rapide extension des opérations sociales.

Il y a également une sérieuse activité sur les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Les actions de la Compagnie d'assurance la Foncière-Transports sont demandées de 630 à 650. Cette affaire a devant elle le plus brillant avenir.

Nous retrouvons l'action de la Banque d'escompte et celle de la Banque hypothécaire aux environs de leurs cours antérieurs. La Société générale française de Crédit se tient à 710, coupon détaché, avec une tendance marquée vers des cours bien supérieurs. La hausse sur ce titre est justifiée par tout ce qu'on sait de l'excellente situation de l'institution.

Nous suivons avec beaucoup d'intérêt le progrès que fait auprès de l'épargne l'action de la Banque de dépôts et d'amortissement. Il est tout naturel que ce titre se classe à 552.50 et 555, lorsque les valeurs de même ordre cotent 715 et 745 fr.

Le Crédit lyonnais est plus faible. Tous nos lecteurs savent les motifs de cette réaction et en apprécient la sérieuse gravité. Le cours de 960 a été perdu aujourd'hui, on est à 957.50. Il est à souhaiter que le Conseil d'administration reconnaisse bientôt qu'il s'est engagé dans une mauvaise voie en immobilisant une si grande part de ses ressources. Mais, sera-t-il possible alors de porter remède au mal que cette erreur de conduite aura produit? Banque de Paris, 1,140; Crédit foncier, 1,335.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Théâtre de Saumur.

C'est ce soir que la troupe artistique de M. Saint-Omer donne une représentation sur notre scène des *Grands Enfants*. Voici ce qu'à propos de cette pièce a dit M. François Coppée dans la Patrie:

« Cette œuvre honnête et délicate, écrite par des gens de cœur, arrive fort à propos pour répondre à tous les paradoxes malins sur les femmes qui tuent et les femmes qui votent. C'est l'histoire très-simple et très-touchante d'une jeune femme, abandonnée par son mari, qui, sans rêver de divorce ni de vengeance, reste fidèle à son serment, accepte sa solitude cruelle et se réfugie noblement dans sa dignité et dans sa pudeur, jusqu'au jour où l'innocente main de sa petite fille ramène à ses pieds le coupable repentant. La cynique tranquillité d'une princesse russe divorcée, vivant entre ses deux maris, celui de la veille et celui du

jour, fait ressortir par le contraste le beau caractère de la femme abandonnée, en égayant d'un comique de bonne compagnie cette charmante pièce. Tous ceux qui aiment les émotions fines et douces iront voir et applaudir les *Grands Enfants*, et rapporteront, comme nous, un souvenir exquis de cette soirée..... »

Les autres principaux journaux ont également fait l'éloge de cette pièce.

On parle, dit l'Agence Havas, de réduire à 10 centimes la taxe des lettres pour la France.

### Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 15 novembre.

#### AFFAIRE CHEVALIER ET DESCOUX.

Les accusés sont: 1° René-Joseph Chevalier, âgé de 17 ans, né à Martigné-Briand, arrondissement de Saumur, ouvrier en parapluies; 2° Magloire-Augustin Descoux, âgé de 20 ans, né à Saint-Nicolas-de-Redon, arrondissement de Saint-Nazaire, journalier. Au mois d'août dernier, ils ont volé 200 francs et quelques bijoux estimés 90 francs aux époux Gauchais, à Villebernier. Ils sont condamnés tous deux à cinq ans de prison.

Défenseurs: M<sup>e</sup> Paul Fairé et M<sup>e</sup> Lelong.

#### AFFAIRE MILLERAND.

Frédéric Millerand est âgé de 24 ans; il est cultivateur à Brain-sur-Allonnes. Voici les faits rapportés par l'acte d'accusation:

« Le 22 août dernier, vers trois heures du soir, Frédéric Millerand faisait une partie de boules dans une auberge de Brain-sur-Allonnes, lorsque survint le sieur Lelièvre, avec un de ses amis.

« Lelièvre souleva le bonjour et tendit la main à toutes les personnes présentes; mais Millerand refusa de la prendre, sous prétexte qu'il avait eu à se plaindre de Lelièvre, le dimanche précédent, et il lui adressa même des propos blessants, le traitant de *faineant* et de *propre à rien*. Froissé de cette attitude, Lelièvre s'avança sur Millerand et une lutte s'engagea entre eux, où quelques coups sans gravité furent échangés; puis il se séparèrent, et Lelièvre se retira dans une pièce voisine.

« Cependant, Millerand, qui se plaignait d'avoir reçu un coup douloureux, s'arma d'un bâton qui se trouvait à sa portée, et provoqua de nouveau son adversaire, en lui criant de sortir de sa retraite. Lelièvre revint alors sur Millerand et le défis de frapper; ce dernier, reculant d'un pas, lui asséna sur la tête, avec une extrême violence, un coup qui l'étendit à terre, sans qu'il proférât une parole. La mort survint quarante-huit heures après, et il résulte des constatations médicales qu'elle ne peut être attribuée qu'au coup de bâton porté par Millerand. L'accusé ne conteste pas les faits, qui d'ailleurs sont établis, de la façon la plus nette, par la déposition de tous les témoins de la rixe. »

Millerand n'a pas d'antécédents judiciaires et sa réputation n'est pas mauvaise.

Son avocat, M<sup>e</sup> Morin, soutient qu'il était en cas de légitime défense.

Le jury ayant rendu un verdict négatif, la Cour a prononcé l'acquiescement et ordonné la mise en liberté de l'accusé. (Étoile.)

### Tours.

Le Journal d'Indre-et-Loire dit que la fête de Saint-Martin a été célébrée, à Tours, dimanche, avec une grande solennité et au milieu d'un grand concours de fidèles. M<sup>e</sup> l'archevêque de Rennes, l'archevêque de Tours, l'évêque du Mans et M<sup>e</sup> de Basilite ont pris part aux cérémonies.

La bénédiction pontificale a été donnée par les évêques dans le jardin de l'archevêché. Après plusieurs chants religieux, l'archevêque de Tours a pris la parole pour remercier l'assistance de son empressement et de son concours dans cette belle fête.

Les paroles de l'archevêque de Tours ont été accueillies par les cris unanimes de: Vive Saint-Martin! Vive Monseigneur! Vive la liberté!

A trois heures, les vêpres ont été célébrées à la cathédrale. Là encore, l'affluence était considérable: la vieille basilique était comble. Le sermon, prononcé par le R. P. Maugest, a été suivi d'un salut solennel. Le coup d'œil que présentait la cathédrale, brillamment illuminée, était splendide.

Ajoutons que depuis le matin jusqu'au

soir la chapelle de Saint-Martin a été visitée par des milliers de fidèles qui venaient prier sur le tombeau du saint et y déposer des couronnes et des fleurs.

L'arrêté municipal n'a pas reçu d'exécution en ce qui concernait l'interdiction de la circulation sur la place de la Cathédrale. Il n'y a pas eu de déploiement de force armée. Deux agents de police, seuls, stationnaient sur la place, où, d'ailleurs, aucun désordre ne s'est manifesté. M. le maire, le démocrate Armand Rivière, en est pour ses frais.

### POITIERS.

Pour fêter dignement son vingt-cinquième anniversaire, la Société Chorale de Poitiers fera cette année de la messe Sainte-Cécile une matinée musicale des plus complètes.

La messe sera chantée par la Société avec accompagnement d'orchestre composé d'artistes et amateurs de la ville.

Trois artistes de Paris: une forte chanteuse, un ténor et un baryton, sur le concours desquels la Société peut à peu près compter, donneront à cette messe un cachet tout à fait artistique. (J. de la Vienne.)

### LE PRIX DES VINS.

On lit dans le *Courrier de la Vienne*:

« Dans le canton de Neuville, on cote le vin rouge, récolte de 1879, de 140 à 120 fr. les 2 hectos; 1880, de 130 à 140 fr.; — vin blanc, 1879, de 55 à 60 fr.; celui de la récolte de 1880, de 72 à 75.

« Dans le canton de Saint-Georges, le vin rouge nouveau est coté 150 fr. les 2 hectos 70; le vin blanc nouveau, 75 fr.

« Dans le canton de Mirebeau, on cote: vin rouge 1878, 145 fr.; 1879, 60 fr.; 1880, 450 fr.; — vin blanc, 1878, 140 fr.; 1879, 60 fr.; 1880, 80 fr.

« Puisque nous sommes sur la question du prix des vins, disons un mot des droits d'entrée en ville.

« Chacun sait que nous payons, depuis 1875, pour une barrique du pays, 24 fr. 65 cent.

« Avant cette époque, nous n'avions à payer que la moitié de cette somme.

« Or, depuis bientôt trois mois, les journaux républicains, et l'*Avenir* en particulier, nous chantent sur tous les tons que nous allons vivre dans le meilleur des mondes... républicains; car à partir du 1<sup>er</sup> janvier, disent-ils à gorge déployée, on va diminuer dans de notables proportions les droits qui pèsent si lourdement sur les consommateurs de ville.

« Afin de renseigner nos lecteurs, nous sommes allés aux informations et nous avons appris que la diminution porterait sur le droit de circulation et la taxe unique, et serait de 4 fr. 50 à 4 fr. 55 par hectolitre, ce qui fera pour une barrique du pays (2 hectos 70), 4 fr. 18 c. de diminution. Or, si l'on déduit 4 fr. 18 c. de 24 fr. 65 c., il restera encore à payer 20 fr. 47 c., pour du vin que nous payons 50 fr. l'hectolitre chez le vigneron.

« Comme on le voit, lorsque nos gouvernants augmentent les taxes, ils n'y vont pas par quatre chemins, ils les doublent. Au contraire, lorsqu'ils les dégrèvent, c'est un liers de l'augmentation qu'ils enlèvent. Ils nous permettent bien de trouver que c'est maigre; car ceux qui profiteront de cette diminution, ce ne sont pas les ouvriers, obligés d'acheter le vin à la bouteille, mais les cabaretiers, qui se garderont bien de faire profiter leur clients d'une réduction de un centime et demi par litre. »

### Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (5<sup>e</sup> ANNÉE)  
M. SAINT-OMER, directeur-administrateur.

Mercredi 17 novembre 1880.

Représentation extraordinaire donnée par les Artistes de Paris, par autorisation des Auteurs du grand succès du théâtre du Vaudeville.

## LES GRANDS ENFANTS

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Edmond Gondinet et P. de Margallier.

### LE HOMARD

Comédie en 1 acte, de M. Edmond Gondinet.

Bureaux, 7 h. 1/4; rideau, 7 h. 3/4.

A 9 heures, les *Grands Enfants*.

## APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 4<sup>er</sup> décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

## COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DES

## ASTURIES, GALICE ET LÉON (ESPAGNE)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 181,242 Obligations de 1<sup>re</sup> Hypothèque

Émises conformément à l'Ordre Royal du 6 août 1880.

Intérêt annuel: 15 fr., nets d'impôts

Payable par semestre, les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, à raison de 7 francs 50 nets; à Paris, Lyon, Madrid, Barcelone, Londres, Bruxelles.

REMBOURSEMENT A 500 FRANCS EN 83 ANS PAR TIRAGES SEMESTRIELS.

Le premier remboursement aura lieu le 1<sup>er</sup> avril 1881.

Prix d'émission: 285 francs

Payables:

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	35
Du 1 <sup>er</sup> au 10 janvier 1881.....	100
Du 1 <sup>er</sup> au 10 avril 1881.....	100
Total.....	285 fr.

Le coupon de 7 fr. 50 échéant le 1<sup>er</sup> avril 1881 sera reçu en déduction du versement à faire à la même date. Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs sous bonification d'intérêts au taux de 4 0/0 l'an.

En tenant compte de la bonification d'escompte l'obligation libérée à la répartition ressort à 283 francs 09 centimes, jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1880.

L'intérêt de 15 fr. par obligation libérée à la répartition représente un revenu net de 5.35 0/0, non compris la prime de remboursement.

La souscription sera ouverte le 20 novembre 1880 DE 10 HEURES A 4 HEURES

A PARIS: AUX BUREAUX ET CAISSES:

- De la Société de Dépôts et Comptes courants, 2, place de l'Opéra;
- Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire;
- Société de l'Union générale, 9, rue d'Antin;
- Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme;
- Société financière de Paris, 19, rue Louis-le-Grand;
- Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 56, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier;
- Compagnie des Chemins de fer du Nord et de l'Espagne, 25, boulevard Haussmann.

A L'ÉTRANGER ET DANS LES DÉPARTEMENTS: Dans les succursales et chez les correspondants des Banques sus-nommées.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote de la Bourse de Paris.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. Les lettres devront être accompagnées du premier versement. Si les demandes dépassent le nombre des obligations disponibles, les souscriptions subiront une réduction proportionnelle.

## SANTÉ A TOUS

## ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et canéise — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau,

les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 34 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, de la duchesse de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Curé N° 98,744 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière, Léon PEYLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances

de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnelly, rue du Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMUN, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C° (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,  
Dame BERNARD, accoucheuse,  
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 55 matin.	
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —		9 10 soir.	
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 55 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	6 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 20	»	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	595	»	»
3 % amortissable	87 30	»	25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1332 50	2 50	»	Canal de Suez	1302 50	12 50	»
4 1/2 %	113 75	»	»	Obligations foncières 1877	350 50	»	»	Société autrichienne	602 50	»	2 50
5 %	118 80	»	»	Obligations communales 1879	470	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	516	»	»	Oblig. foncières 1879 3 %	465	»	»	Est	394	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	518	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Midi	392 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	526	»	»	Crédit mobilier	642 50	»	»	Nord	397 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	788 75	1 25	»	Orléans	394 50	»	»
— 1865, 4 %	516	»	»	Est	745	»	6 25	Ouest	391	»	»
— 1869, 3 %	398	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1470	10	»	Paris-Lyon-Méditerranée	392	»	»
— 1871, 3 %	396	»	»	Midi	1078 75	3 75	»	Paris (Grande-Ceinture)	385	»	»
— 1875, 4 %	510	1 25	»	Nord	1660	»	»	Paris-Bourbonnais	394	»	»
— 1876, 4 %	508	»	»	Orléans	1340	»	3 75	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3620	22 50	»	Ouest	812 50	1 25	»				
Comptoir d'escompte	975	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1355	12 50	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 39 —	soir, omnibus-mixte.
7 — 15 —	express.
10 — 37 —	omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire, Le dimanche 5 décembre 1880, à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire,

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés.

**Commune de Neuillé.**

1<sup>er</sup> LOT.

Un hectare 92 ares 31 centiares de terre et bois, aux Roches.

2<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 53 ares 45 centiares de terre et landes, aux Roches.

3<sup>e</sup> LOT.

Deux hectares 2 ares 87 centiares de terre, bois et landes, aux Roches.

4<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 8 ares 75 centiares de landes et saponnières, aux Roches.

5<sup>e</sup> LOT.

Vingt-sept ares de terre et vignes, aux Minées.

**Commune de Vernantes.**

6<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 65 ares 31 centiares de landes, aux Rocailles.

**Commune de Saint-Lambert-des-Levés.**

7<sup>e</sup> LOT.

Un hectare 4 ares 77 centiares de pré, aux Bas-Prés ou Pironnières.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements et traiter: 1<sup>o</sup> à M. CASTILLE, propriétaire à Vivy; 2<sup>o</sup> à M. LEGRAND, propriétaire à Saint-Lambert; 3<sup>o</sup> ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (711)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A AFFERMER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1881,

**LA FERME DU GROS-CAILLOU**

Située à Saint-Lambert-des-Levés,

Comprenant :

Vaste maison et dépendances, et 1 hectare 32 ares de terre en jardin, auxquels on pourrait joindre 88 ares de terre.

S'adresser à M. LÉPOT, au château de Briacé, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire. (693)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**

DE SUITE

**UNE CAVE ET UNE GLACIÈRE**

Montée du Château,

Joignant le pensionnat des Dames de la Retraite.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (708)

**A VENDRE**

APRÈS DÉCÈS,

**UNE CHARGE D'HUISSIER**

S'adresser, pour traiter directement, à M<sup>me</sup> veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

**MAISON**

Située à Saumur,

RUE DE LA TONNELLE, Actuellement occupée par M. Courlet, négociant.

S'adresser à M. COURTET. (533)

**AVIS.**

Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rapportant 5 0/0, garanties par l'Etat français.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.

**75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.**

**ON DEMANDE UN JEUNE HOMME** sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne. **PRIX MODÉRÉS.**

**INCONTINENCE D'URINE**

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

LE

**JOURNAL DU DIMANCHE**

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du *Journal du Dimanche* renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :

**LE DERNIER CORSAIRE**

Par Charles DESLYS et Jules CAUVAIN.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTE. — On s'abonne en envoyant un Mandat de poste.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

16 PAGES DE TEXTE  
PAR AN 50 CENTIMES  
UN NUMÉRO PAR SEMAINE

**LE CRÉDIT PARISIEN**  
Journal Financier, indispensable à tous les Porteurs de Titres  
**DÉFENSEUR DES INTÉRÊTS FRANÇAIS**  
Combat les Emprunts Étrangers si funestes à la France.  
Les Abonnements sont reçus sans frais, 30, Avenue de l'Opéra, Paris.  
ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE DE FRANCE.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des **rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines.** 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

PLUS DE MAUX DE DENTS  
par l'emploi de  
**l'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
RR. PP. BÉNÉDICTINS  
de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)  
DOM MAGUELONNE, Prieur.  
INVENTÉ 1373 par le Bénédictin Pierre BOURSAUD  
EN L'AN  
Prix du Flacon : 2 fr.  
Agent général : SÉGUIN, 3, rue Riquier, Bordeaux.  
Se trouve, à SAUMUR, chez BOUCHET, 2, rue Saint-Jean.

Librairie Aug. BOYER et C<sup>o</sup>, rue Saint-André-des-Arts, 49, Paris.  
Envoi FRANCO au reçu d'un mandat-poste ou de timbres.

P. LAROUSSE

**PETIT DICTIONNAIRE COMPLET**

DE LA

**LANGUE FRANÇAISE**

COMPRENANT :

- 1<sup>o</sup> Une nomenclature très-complète de la langue, avec la nouvelle Orthographe de l'Académie, les étymologies et les diverses acceptions des mots appuyées d'exemples;
- 2<sup>o</sup> Des développements encyclopédiques relatifs aux mots les plus importants des **Sciences, des Lettres et des Arts**;
- 3<sup>o</sup> Un dictionnaire des locutions grecques, latines et étrangères;
- 4<sup>o</sup> Un dictionnaire historique, géographique, artistique et littéraire.

QUATRE DICTIONNAIRES EN UN SEUL

Nouvelle édition illustrée de 1,500 gravures.

Un fort volume in-18 à 2 colonnes, cartonné, 3 francs; relié à l'anglaise, 4 francs; relié demi-chagrin, 4 francs 50 cent.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.